



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

Séance du 26 novembre 2024
Objet : Contrat à durée déterminée Adjoint d'animation

L'an deux mille vingt et quatre et le 26 septembre à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de
Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, HUBERT Armelle,
AILLAUD Marion, AILLAUD Karine, BERNARD Myriam, MOUREN Sylvie et
Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, DEYE
Manuel, HOLIET Samuel.

Absents : Mmes ROBERT Carole, absente excusée, MIOTTO Lucie, BIANCO
Maryline, et Mrs CHAMBRE Emmanuel, AKLA Mohammed. BONO Vicente,
absents excusés, M. VARCIN Alexandre

Procurations : M. AKLA Mohammed a donné procuration à Mme Sonia
FONTAINE, M. CHAMBRE Emmanuel a donné procuration à Mme Sylvie
MOUREN, M. BONO Vicente a donné procuration à M. Gilles GONCALVES.



M. DURAND Thierry a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article
L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

Conseil Municipal du 26/11/2024

Délibération n° 2024/07/52

OBJET : Contrat à durée déterminée Adjoint d'animation

Afin d'assurer la continuité de service jusqu'à la nomination sur le poste créé, en raison des délais administratifs, il convient de créer un contrat à durée déterminée du 1er janvier au 28 février 2025.

Ce poste correspond à 90% d'un temps complet, rémunéré selon l'indice majoré 366.

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De créer le poste proposé
- Cet emploi appartiendra à la catégorie C
- Il sera rémunéré sur la base de l'indice brut 397 et majoré 370
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Le 26 novembre 2024
Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.
Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sonia FONTAINE



2024/11/26